

LES DROITS DU MORT (Code d'Arbitrage articles 42-43)

On a coutume de dire « *le mort est mort* », mais comme il a tout de même quelques droits et il paraît souhaitable de rappeler quel doit être son comportement.

Le mort joue les cartes sur les indications du déclarant. Si le déclarant dit : « *Petit* », le mort met la plus petite carte ; si le déclarant dit « *trèfle* », le mort met le plus petit trèfle, **sans demander lequel il doit jouer** ; si le déclarant dit « *le Roi* » et qu'il y en a plusieurs, le mort doit jouer celui de la couleur demandée au pli précédent. Sinon, faire préciser !

Le mort a tout de même quelques droits :

- Il peut empêcher le déclarant de commettre une irrégularité, principalement de jouer de la mauvaise main. Vous voyez votre partenaire tirer une carte de son jeu, vous pouvez lui dire « *Non, la main est au mort* ». Mais s'il a lâché sa carte sur la table, trop tard ! Aux adversaires de le signaler.
- Il tient le compte des levées gagnées ou perdues, et peut signaler dans la foulée au déclarant qu'il a mal marqué un pli (mais pas 2 ou 3 levées après).
- Il peut empêcher le déclarant de commettre une renonce. Par exemple, le déclarant joue pique du mort et coupe de sa main, le mort a le droit de lui demander « *plus de pique ?* ». Ni le déclarant ni le mort n'ont joué pour la levée suivante, la renonce n'est pas consommée (voir l'article sur la renonce).
- Si l'un des joueurs du flanc demande le rappel des enchères, et que le déclarant commet une erreur, le mort peut rectifier.

Ce qui est interdit au mort :

- Signaler une irrégularité pendant le jeu de la carte. Un adversaire commet une renonce, et personne ne s'en aperçoit : silence, le mort est mort ! Une fois la dernière carte jouée, il peut la signaler et appeler l'arbitre, mais seulement après la fin du jeu
- Faire des commentaires : le déclarant lui demande : « *combien avons-nous de levées ?* » il peut répondre « *Huit* », mais sans ajouter : « *plus qu'une !* » (du genre : tire ton As !), qui suggérerait une ligne de jeu au déclarant.
- Le maniérisme : ne pas pianoter près du 7 de carreau devenu maître, ne pas s'étonner « *cœur ? Tu es sûr ?* », ni hésiter avant de prendre la carte appelée par le déclarant comme s'il y avait mieux à faire (ne riez pas, cela arrive !).
- Appeler l'arbitre pendant le jeu : L'arbitre donnera suite à l'appel, mais le camp du mort encourt une pénalité ...
- Bien évidemment, si l'arbitre est dans une autre salle, le mort peut se lever pour transmettre une réclamation de son partenaire ou d'un adversaire, on peut être serviable ! Mais en ce cas, ce n'est pas le mort qui a pris l'initiative de l'appel, et c'est le plaignant qui doit parler le premier.
- Il est possible, dans le cas d'une réclamation touchant une convention apparemment non alertée, que l'arbitre pose des questions au mort sur le système employé par la paire. Si c'est l'arbitre qui le lui demande, il explique, bien sûr !